

Activités périscolaires de l'APEEEL2 et enfants fréquentant le CPE

Nombre d'activités par semaine :

Les enfants qui fréquentent le CPE peuvent participer à un **maximum de 2 activités périscolaires** par semaine (d'autres sont possibles mais sans intervention du CPE. Cela veut dire si l'enfant vient plus tard, ne vient pas au CPE certains jours de la semaine ou s'il/elle fréquente l'activité sur base d'une simple autorisation de sortie sans accompagnement, ni retour).

Horaires, autorisations et accompagnement :

Garderie - Ecole maternelle : les enfants de la garderie doivent obligatoirement être accompagnés sur le lieu de leur activité par une personne adulte. Ils ne sont pas éligibles pour une autorisation de sortie. L'APEEEL2 organise un service d'accompagnement, les parents doivent alors encoder "Staff APEEEL2" parmi les personnes autorisées dans [eKidWeb](#).

Centre d'études et de Loisirs (CEL) - Primaires : les enfants de primaire sont autorisés à participer aux activités périscolaires à partir **de 15h30** (sauf pour les cours de l'UGDA organisés le vendredi par l'État luxembourgeois). Ils doivent être de retour dans leur groupe avant 18h. Ils peuvent se rendre seuls à leur activité. Pour ce faire, une autorisation de sortie doit impérativement être remplie via votre compte [eKidWeb](#).

Centre d'Etudes et de Loisirs (CEL) - Secondaires : pour les secondaires, aucune autorisation spécifique n'est requise. L'éducateur doit être informé (par email) des activités éventuelles de l'enfant.

Pour toute question relative aux activités périscolaires, merci de contacter l'APEEEL2 à l'adresse suivante : periscolaire@apeeel2.lu
